

ZOOM sur le Pôle Eau & Environnement

Edito



L'agroécologie prend place dans les exploitations agricoles. Elle est une des solutions aux problèmes auxquels sont confrontés aujourd'hui nos systèmes agricoles et alimentaires, que ce soit dans le domaine environnemental, sanitaire, économique ou social. L'implication d'un nombre grandissant d'agriculteurs observateurs dans l'Observatoire Agricole de la Biodiversité en est un exemple. La Chambre d'agriculture continue son accompagnement auprès de tous les agriculteurs qui souhaiteraient franchir le pas !

Nicolas SIAS, élu à la Chambre d'Agriculture 13.

En bref...

Paiement pour Service Environnementaux (PSE)

La Chambre d'agriculture est partenaire de 3 projets retenus dans le cadre de l'Appel à Initiative pour l'expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux, financé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Il s'agit des projets portés par le SYMCRAU (nappe de Crau), le SABA (bassin versant de l'Arc) et le Parc Naturel Régional Sainte-Baume (plaine de Cuges les Pins). Cette mission consistant à identifier les modalités de mise en œuvre de ces PSE se tiendra de juin 2020 à mars 2021.

Votre contact : Claude BAURY : 06 73 27 83 77
c.baur@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Chiffre clef

30

c'est le nombre d'agriculteurs dans l'OAB (Observatoire Agricole de la Biodiversité).

Le développement des suivis de la biodiversité

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône accompagne cette année 30 agriculteurs dans la réalisation des protocoles OAB (Observatoire Agricole de la Biodiversité). L'objectif est d'observer la biodiversité présente dans les parcelles, grâce à un suivi de ces populations. Cette année, la Chambre d'agriculture 13 étend son accompagnement en Camargue. Cinq nouveaux agriculteurs ont donc rejoint la démarche. Cet accompagnement permet de mettre en place 26 protocoles « abeilles solitaires », 20 protocoles « papillons » et 17 protocoles « invertébrés du sol ». Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, le protocole « vers de terre » ne sera pas réalisé cette année.

Depuis mai 2019, la Chambre d'agriculture, en partenariat avec la Station Expérimentale de la Pugère, est devenu « site de démonstration OAB ». Une convention établie entre la Chambre, la Pugère et le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, lui confère ce statut pour une durée de trois ans. Dans ce contexte, la Chambre d'agriculture teste un nouveau protocole « Vigie-Chiro » proposé par le Muséum National d'Histoire Naturelle qui permet d'identifier les espèces de chauves-souris en activité dans les parcelles grâce à la pose d'un boîtier enregistreur des sons et ultrasons (cf. photos). En effet, leurs activités de prédation font d'elles d'intéressants auxiliaires de cultures. Elles sont capables de consommer 1/3 de leur poids en insectes en une nuit. Leur impact sur la pyrale du riz dans le Delta de l'Ebre a permis l'arrêt de la lutte chimique face à ce ravageur. Ce dispositif sera dans un second temps proposé aux agriculteurs intéressés.

Dans la même optique, la Chambre accompagne des agriculteurs pour la mise en place d'aménagements favorables à la biodiversité (haies, nichoirs, enherbements, mares). L'objectif est de pouvoir suivre l'effet de ces aménagements sur la biodiversité.

Votre contact : Bérengère LAMRIBEN : 06 31 11 53 45
b.lamriben@bouches-du-rhone.chambagri.fr



Témoignage

Bruno DUNAND
agriculteur aux
Baux-de-Provence,
cultive des oliviers
et amandiers en
agriculture biologique..



« J'ai démarré les protocoles de l'OAB en 2016 pour connaître davantage mes parcelles. C'est intéressant de savoir ce qu'il y a, ça permet de développer des connaissances en échangeant avec les techniciens de la Chambre d'agriculture 13 qui nous accompagnent. L'avantage de ces protocoles est qu'ils sont faciles à mettre en place. C'est intéressant de voir l'évolution entre les années. Certains problèmes se sont ainsi autorégulés grâce à la biodiversité. Ce projet pourrait s'étaler sur les saisons plus fraîches pour faire encore plus de liens entre ravageurs et auxiliaires. Mais ça reste vraiment un bon moyen de sortir des éléments qui peuvent être utiles à tous les agriculteurs. »

La Mission d'Expertise et de Suivi des Épandages (MESE)

La MESE des Bouches-du-Rhône est en activité depuis près de 20 ans. Le nombre des bilans agronomiques sur les épandages de boues urbaines et agro-industrielles s'est stabilisé à une dizaine en 2017 après avoir culminé à une trentaine au début des années 2000, principalement du fait de la production de composts de boues qui sont devenus des produits normalisés 44 095 et sont sortis du champ de compétence de la MESE. Pour l'année 2019, 30 avis ont été rendus.

Les thématiques et les grilles d'appréciations évoluent en lien avec la DDTM. Ainsi, l'appréciation des bonnes pratiques agro-écologiques se renforce. Notamment, les doses agronomiques calées sur les teneurs en phosphore sont assorties de suivis sur les teneurs des sols en nitrates, avec l'obligation sur zones vulnérables nitrates (ZVN) ou la recommandation (hors ZVN) de pratiquer des reliquats azotés en fin d'hiver et d'implanter des cultures intermédiaires « pièges à nitrates » (CIPAN). L'arrivée annoncée des digestats de méthanisation amène aussi à revoir l'ensemble des pratiques de fertilisations organiques sur le département.

La bonne présentation des rendus annuels est demandée pour piloter au mieux les épandages : valeurs en % des valeurs limites réglementaires / taux de micropolluants des produits et sols / cumuls sur dix ans des flux de micropolluants des parcelles de références ; traçabilité des analyses avant épandages.

En raison d'un risque potentiel de contamination, les boues urbaines produites pendant l'épidémie de covid 19 (à partir du 17/03/20 pour les Bouches-du-Rhône), ne peuvent pas être stockées-épandues sans hygiénisation préalable (compostage, méthanisation, chaulage, séchage thermique et solaire). Les producteurs de boues devront tenir à disposition du préfet les résultats d'analyses garantissant le respect des critères d'hygiénisation au regard de l'arrêté du 8/01/98 ou de la norme 44 095.

Pour accompagner financièrement les maîtres d'ouvrages impactés, dans la mise en place de systèmes d'hygiénisation, un appel à projet de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a été ouvert (AAP du 15 mai au 30 juin). Plus d'informations sur www.eaurmc.fr

Votre contact : Rémy MOUTON : 06 89 07 19 82
r.mouton@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Agriculteurs, toutes les réponses à vos questions

Afin de continuer à vous informer au mieux des mesures de soutien aux entreprises et des initiatives en faveur de l'agriculture, la Chambre d'agriculture a créé une page web dédiée, qui recense ces dispositifs.

Actualités, informations, documents à télécharger..., cette page est régulièrement mise à jour. N'hésitez pas à y revenir.

➔ www.chambre-agriculture13.fr/covid-19-relais-dinformations

Dans le but d'assurer la santé et la sécurité des salariés, des exploitants et ressortissants agricoles, des partenaires de l'agriculture et des prestataires intervenant sur site, nous vous informons, que depuis le lundi 11 mai 2020, la Maison des Agriculteurs est ouverte au public exclusivement sur rendez-vous. Pour tout besoin de rencontrer un conseiller, il est donc vivement conseillé de prendre contact par téléphone au préalable avec celui-ci ou d'appeler le standard au **04 42 23 06 11**.



Retrouvez la page facebook de la Chambre d'agriculture sur www.facebook.com/agri13